

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA**Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :**6 juillet 2017**

et qu'elle a été faite le

6 juillet 2017Que le nombre des membres en
exercice est de : 44**Présents : 30****Absents suppléés : 2****Absents excusés : 12**Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales**Délibération n°
DCC2017_07_103****Objet :**Suppression d'un poste d'infirmière
à temps non-complet (21h00) et
création d'un poste dans le cadre
d'emploi des infirmiers territoriaux
en soins généraux à temps non-
complet (14h15)**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD**
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 12 juillet 2017**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-sept, le 12 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des
fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la
présidence de M. Gêrôme FASSENET.**Présents : Brans : M. Michel ECARNOT Courtefontaine : M. Jean-
Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE
Dampierre : M. Grégoire DURANT, Mme Joss BERNARD, M.
Christophe FERRAND, Mme Josette PAILLARD Evans : M. Jean-Luc
HUDRY Fraisans : M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY
Mme Martine VERMOT-DESROCHES La Bretenière : M. Joseph ROY
Louvange : M. Gêrôme FASSENET Montmirey-la-Ville : M.
Maurice RICHARD DEVESVROTTE Montmirey-le-Château : Mme
Monique VUILLEMIN Offlanges : M. Marc BARBIER Orchamps : M.
Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL
Ougney : M. Eric CHAPUIS Pagny : M. Michel GANET
Petit-Mercey : M. Rémy MARTIN Plumont : M. Michel GREMAUX
Ranchot : M. Eric MONTIGNON Romain : Mme Nathalie RUDE
Rouffange : M. Didier TISSOT Salans : M. Philippe SMAGGHE
Saligney : M. Gilbert LAVRY Thervay : Mme Marie-Hélène VERMOT-
DESROCHES Vitreux : M. Alain GOMOT****Suppléés : Our : M. Jacques LEFEVRE Taxenne : M. Claude
ALLEMAND****Absents excusés : Etrepigny : M. Didier PEREZ Evans : M. Hervé
BOUVERESSE Fraisans : M. Sébastien HENGY Gendrey : M. Pierre
ROUX La Barre : M. Philippe GIMBERT Montepain : M. Luc BEJEAN
Mutigny : Mme Christine LECOMTE Orchamps : M. Denis JEUNET
Rans : M. Stéphane MONTRELAY Salans : Mme Stéphanie DREZET
Sermange : M. Michel BENESSIONO Serre les Moulières : M. Claude
TERON****Secrétaire de séance : M. Michel ECARNOT****Procurations de vote :*****Mandants* : M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) M. Sébastien HENGY
(FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Michel
BENESSIONO (SERMANGE)*****Mandataires* : M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Christian GIROD
(FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Gêrôme
FASSENET (LOUVATANGE)*****Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.***

2017_103-DE

**SUPPRESSION D'UN POSTE D'INFIRMIERE A TEMPS NON-COMPLET (21H00) ET
CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES INFIRMIERS
TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX A TEMPS NON-COMPLET (14H15)**

Modification de la durée hebdomadaire

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant qu'il a été créé un poste d'infirmière à raison de 21h00 par semaine et que cet agent effectue 14h15 par semaine, il convient de régulariser la situation administrative de l'agent en diminuant la durée hebdomadaire de cet agent affecté au service Enfance Jeunesse/Affaires scolaires ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux à temps non-complet (14h15) à compter du 13 juillet 2017 ;**
- **se prononce favorablement sur la suppression, en conséquence, du poste d'infirmière à temps non-complet (21h00) à compter de cette même date ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2017.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSENET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0